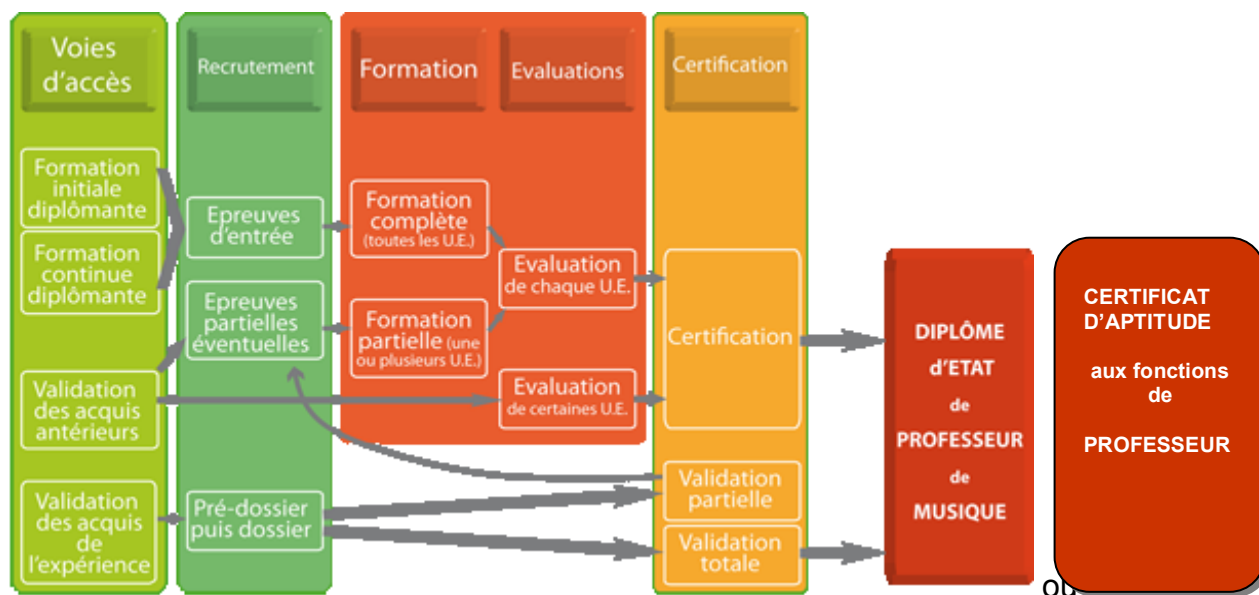


NOUVEAU SCHEMA D'ORGANISATION D'UN DE ou D'UN CA DANS UN CENTRE HABILITE APRES LA REFORME



LES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS DU SPECTACLE VIVANT : PROCEDURES DE STRUCTURATION D'UN DOMAINE PROFESSIONNEL

L'inscription des diplômes du spectacle vivant dans le cadre du système LMD a accéléré la structuration de la filière.

- Restriction quant à la nature juridique de l'établissement : association, EPCC,
- Autonomisation de l'établissement : affranchissement de la tutelle pédagogique et structurelle de l'Etat,
- Instauration d'une procédure d'habilitation de l'établissement par le ministère de la culture, destinée à identifier les contenus pédagogiques des diplômes demandant à être dispensés (renforcement de la sécurisation des parcours professionnels tout au long de la vie), les conditions de déroulement de la scolarité, l'équilibre financier de l'établissement et les aspects liés au suivi des étudiants,
- Unification des modalités d'obtention des diplômes : formation initiale, formation continue, VAE
- Systématisation d'un référentiel de compétences avec inscription au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

UN REFERENTIEL DE COMPETENCES POUR LES DIPLOMES ARTISTIQUES : PROCEDURE

